



RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Année scolaire : 2024-2025 Cycle : préscolaire Niveau : 4 ans

L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, soit des connaissances et des compétences disciplinaires, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et, le cas échéant, administratives. L'enseignant qui porte ce jugement utilise des encadrements ministériels : <u>Programme cycle de l'éducation préscolaire</u>, et <u>Cadres d'évaluation</u>, afin de mettre les cotes au bulletin.

À l'éducation préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes. Celles-ci indiquent l'état du développement des compétences durant l'année scolaire ou, à la dernière étape, le niveau de développement des compétences atteint par l'élève. Ces compétences sont présentées plus loin.

Communications officielles de l'année			
Première communication écrite	Une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant sera disponible le 11 octobre 2024.		
Premier bulletin	Disponible le 15 novembre 2024, ce bulletin couvrira la période du 29 août au 8 novembre.		
Deuxième bulletin Disponible le 14 mars 2025, ce bulletin couvrira la période du 11 novembre au 28 février.			
Troisième bulletin	Disponible le 27 juin 2025, ce bulletin couvrira la période du 10 mars jusqu'au 20 juin.		

Notez que tous les liens en bleu soulignés vous mèneront vers des précisions sur le site Web du ministère de l'Éducation.

Révision de résultats

L'élève ou ses parents peuvent demander au directeur de l'établissement la révision d'un résultat.

La demande de révision doit être soumise dans les 10 jours ouvrables de la connaissance du résultat. Toutefois, la demande de révision concernant un résultat constitué de plusieurs évaluations ne peut viser que les évaluations de la plus récente étape terminée et uniquement les évaluations ou les parties d'évaluations n'ayant pas déjà fait l'objet d'une demande. La demande de révision d'un résultat obtenu à la suite d'une évaluation tenue au plus tard le dernier jour du calendrier scolaire ne peut cependant être soumise après le 15 juillet suivant.

Si vous souhaitez demander la révision d'un résultat d'une évaluation ou d'une note inscrite au bulletin, vous devez suivre la démarche suivante :

- Formuler une demande par écrit en utilisant le Formulaire de demande de révision d'un résultat;
- Joindre au formulaire la ou les évaluations concernées si vous les avez en votre possession;
- Transmettre le formulaire signé et les pièces justificatives à la direction de l'école.



Vous retrouverez ci-dessous la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des compétences pour la présente année scolaire. Ces moyens, ces tâches et ces outils permettent l'évaluation du niveau de maitrise de la compétence de votre enfant.

		Bulletin			
Compétences	Outils et moyens d'évaluation	 er	2 e	3e	
Accroître son développement physique et moteur	 Divers travaux de motricité fine (tracer, découper, colorier, etc.) Observations au gymnase lors du cours d'éducation physique (en collaboration avec l'enseignante spécialiste) ainsi que lors des jeux extérieurs pour la motricité globale 	x		x	
Construire sa conscience de soi	Grilles d'observations		×	x	
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	 Modéliser les stratégies de résolution de conflits. Grilles d'observations Enseigner les bons choix et les mauvais choix de comportements 	x		x	
Communiquer à l'oral et à l'écrit	 Activités de conscience phonologique Grilles d'observations Entretiens individuels avec les élèves Causeries diverses 		x	x	
Découvrir le monde qui l'entoure	Grilles d'observations		x	x	